



Exérèse d'une tumeur lipomateuse bénigne (Hors chirurgie élargie)

après avis de la HAS [1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées. Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

L'exérèse de tumeurs bénignes de petite taille peut souvent ne pas nécessiter d'arrêt de travail.

Type d'emploi	Durée de référence*
Tout type d'emploi	4 jours

Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail.
 Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt initial est à adapter selon :

- la taille et l'association avec un geste de reconstruction cutanée (chirurgie élargie),
- la localisation (par exemple une localisation péri articulaire),
- la durée d'hospitalisation éventuelle,
- · les comorbidités éventuelles,
- les éventuelles complications: infection, hématome, retard de cicatrisation, troubles sensitifs locaux, nécrose cutanée.

Une information délivrée à votre patient :

- dans les 48 premières heures, on peut observer un œdème et des petites ecchymoses dans la zone opératoire, ils sont transitoires,
- · des démangeaisons peuvent être fréquentes durant la phase de cicatrisation,
- les premiers jours, il faudra éviter de forcer sur la cicatrice et d'exposer la plaie à la poussière.

Sources:

Official Disability Guidelines, 2013.

Medical Disability Advisor, Reed group, 5th Edition, 2005.

Guide d'utilisation des arrêts de travail, Espagne.

